

N°1366
Entrée le 15.10.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 16.10.2024

Monsieur Claude Wiseler Président de la Chambre des Députés Luxembourg

Luxembourg, le 15 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires intérieures et à Madame la ministre de la Justice.

Actuellement, le transport des détenus est assuré par la Police grand-ducale. L'accord de coalition prévoit de céder cette tâche aux agents pénitentiaires, afin de décharger la police. Le Syndicat national de la Police grand-ducale est aussi en faveur de ce changement.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Affaires intérieures et à Madame la ministre de la Justice :

- Quel est l'état d'avancement du projet ? Quels sont les changements concrets devant être mis en place tant au niveau institutionnel qu'organisationnel ? De quelle manière les délégations du personnel concernées sont-elles impliquées dans ces changements ?
- Comment les attributions et les missions des agents pénitentiaires vont-elles évoluer? Dans ce sens, est-ce qu'une revalorisation de la carrière des agents pénitentiaires est prévue?
- Est-il prévu de procéder à un changement au niveau du recrutement actuel?
- Les agents pénitentiaires devront-ils suivre des formations et des formations continues spécifiques liées à leurs éventuelles nouvelles missions? Dans l'affirmative, lesquelles?
- Est-il prévu de leur attribuer une prime de risque spécifique ?
- Quel impact un tel changement aura-t-il sur les missions actuelles de l'unité de garde et d'appui opérationnel?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana Député